



## UTILISATION DES EQUIDES POUR LA GESTION, LA PROTECTION ET LA VALORISATION D'ESPACES EN MILIEU DIFFICILE

par N.GIRARD, E.ROSSIER,  
N.BAUDOIN CEREOPA  
16, rue Cl.Bernard  
75231 Paris cédex 05

### Résumé :

Une enquête portant sur trente "sites", protégés ou non, utilisant une quinzaine de races de chevaux dans différents milieux (montagne, maquis, zones humides,..) a été réalisée. Ces systèmes d'élevage reposent sur l'utilisation quasi-exclusive des ressources du milieu naturel, les animaux étant livrés à eux-mêmes (monte en liberté, prophylaxie et surveillance réduites).

Il ressort que les principaux obstacles rencontrés proviennent de la jeunesse de ces expériences : le personnel des zones protégées est peu formé à la conduite d'un élevage ; les structures agraires (charges foncières notamment) restent à adapter à l'extensification ; les conventions de pâturage entre agriculteurs et propriétaires d'espaces sont encore rares ; le grand public, parfois choqué par les conditions de vie difficiles de ces animaux, serait à informer.

Si les objectifs écologiques priment pour les sites protégés, ils auront néanmoins à court terme une production à écouler, essentiellement sur le marché du cheval de loisirs.

**Mots-Clés :** Equidés - milieux difficiles - protection - valorisation

### Summary :

An inquiry on thirty "sites", protected or not, about fifteen breeds of horses in different surroundings (mountain, scrub, wetlands,..) has been carried out.

Most of these breeding systems are based on a very large use of the natural resources. Animal are left to themselves (field breeding, reduced prophylaxis and surveillance).

**Key-Words :** Equidae - natural surroundings - protection - management

## **INTRODUCTION :**

Les espaces dits "difficiles" sont le support d'écosystèmes complexes et diversifiés recouvrant des surfaces importantes dans des milieux très différents (secs, humides, montagnards, forestiers...).

Du fait de leur intérêt patrimonial, ils sont l'objet de nombreuses études et sont parfois protégés par une réglementation particulière (parcs naturels, réserves naturelles, réserves de chasse,...).

Leur gestion se réalise – quand elle se fait – le plus souvent par l'intermédiaire d'herbivores, qui par leur action sur la végétation représentent un facteur d'évolution pour cette végétation et une possibilité de valorisation fourragère de ces espaces (S. BOULOT et al., 1990 ; BREDIN D. et al., 1987 ; CERPAM, 1989 ; DUNCAN et al., 1982 ; GENIN D., 1986 ; GICQUEL-BOUMAHDY, E., 1989 ; LE NEVEU C. et al., 1990 ; LIENARD G. et al., 1979 ; MOLENAT G. et al., 1980 ; PREVOST F. et al., 1986).

Le cheval ou d'autres équidés (ânes, mulets) sont parfois concernés (Conservatoires des sites lorrains, 1990 ; GICQUEL-BOUMAHDY E., 1982 ; LECOMTE et al., 1990 ; MARTIN-ROSSET W. et al., 1979). Toutefois, leur contribution dans ce domaine est mal connue et peu reconnue.

Nous présentons ici une étude qui a permis d'identifier et de décrire les systèmes et les pratiques d'élevage qui impliquent les équidés sur ces milieux naturels fragiles, d'analyser les motivations des personnes qui ont choisi ces espèces dans les milieux correspondants, de déterminer les critères de choix des races utilisées, leurs performances et les résultats écologiques de cette utilisation (N. GIRARD, 1990).

## **I. MATERIEL ET METHODES**

### **A. INVENTAIRE**

Une liste d'une trentaine de "sites" a été établie, à partir de nombreuses sources : fiches des Directions Régionales à l'Architecture et à l'Environnement, listes établies par certains des membres du Comité de Pilotage de l'étude, articles de presse, "bouche-à-oreille"...

A ainsi été considéré comme "site", tout endroit, protégé ou non, qui utilise des équidés pour l'entretien et la protection d'une zone sensible au point de vue de l'environnement. Ont été rajoutés à cette définition très restrictive, des éleveurs ou particuliers ayant une démarche volontaire dans le sens d'une valorisation et d'un entretien de milieux difficiles et ayant pu être identifiés.

Il est clair que la liste ainsi établie ne se veut pas exhaustive en ce qui concerne les espaces non protégés et les initiatives venant d'éleveurs, de communes ou de privés sont nombreuses.

Elle a en revanche l'ambition d'être complète en ce qui concerne les espaces protégés.

### **B. RECUEIL DE DONNEES : CONTACTS ET ENQUETES**

Des fiches signalétiques ont été établies sur chacun des sites et c'est sur cette base qu'ont été choisis les sites à enquêter, à partir des critères suivants : type de milieu, type d'équidés (chevaux ou ânes) et race, type de gestionnaire (éleveur privé ou organisme).

Les enquêtes, effectuées au cours de l'été 1990, ont reposé sur un questionnaire portant sur cinq points : le cadre général (lieu, statut du gestionnaire, objectifs), le milieu (sol, végétation, faune),

l'élevage (nombre d'animaux et race, mode de conduite, résultats), l'aspect économique (charges et produits, débouchés).

### **C. EXPLOITATION DES DONNEES**

Rares ont été les sites permettant de rassembler des données quantitatives complètes et homogènes, la plupart n'effectuant pas de réel suivi zootechnique ni de bilan économique.

Comme les sites protégés (n= 26) ont été repérés de façon systématique, la plus grande partie de l'analyse leur sera consacrée. En revanche, il sera plus difficile de tirer des conclusions d'ensemble des quelques treize autres sites repérés.

Dans ces conditions, aucun traitement statistique ne s'est justifié et la quasi-totalité de l'analyse a été d'ordre qualitatif.

## **II. RESULTATS ET DISCUSSION**

### **A. RESULTATS**

#### **1. Les types de sites rencontrés, leurs motivations**

Parmi les 39 sites identifiés, 30 ont fait l'objet d'une enquête sur place parmi lesquels une forte proportion de sites protégés (figure I).

Ces 39 sites représentent environ 600 chevaux et ânes et sont répartis sur l'ensemble du territoire national, avec une forte proportion sur les côtes atlantiques et dans le Sud Est.

##### **a. milieux et races (tableau 1) :**

Les sites étudiés étant extrêmement hétérogènes, la typologie des milieux rencontrés utilisée dans ce tableau est volontairement succincte.

La majorité des sites (26 sur 39 soit 66 %) se situe dans des zones humides.

Une quinzaine de races et types de chevaux sont représentés, compte non tenu des ânes, présents sur trois sites.

Le cheval Camargue est présent dans 13 sites sur 39, devançant largement les autres races utilisées (poney Highland, poney Landais, New-Forest, Fjord et Pottok).

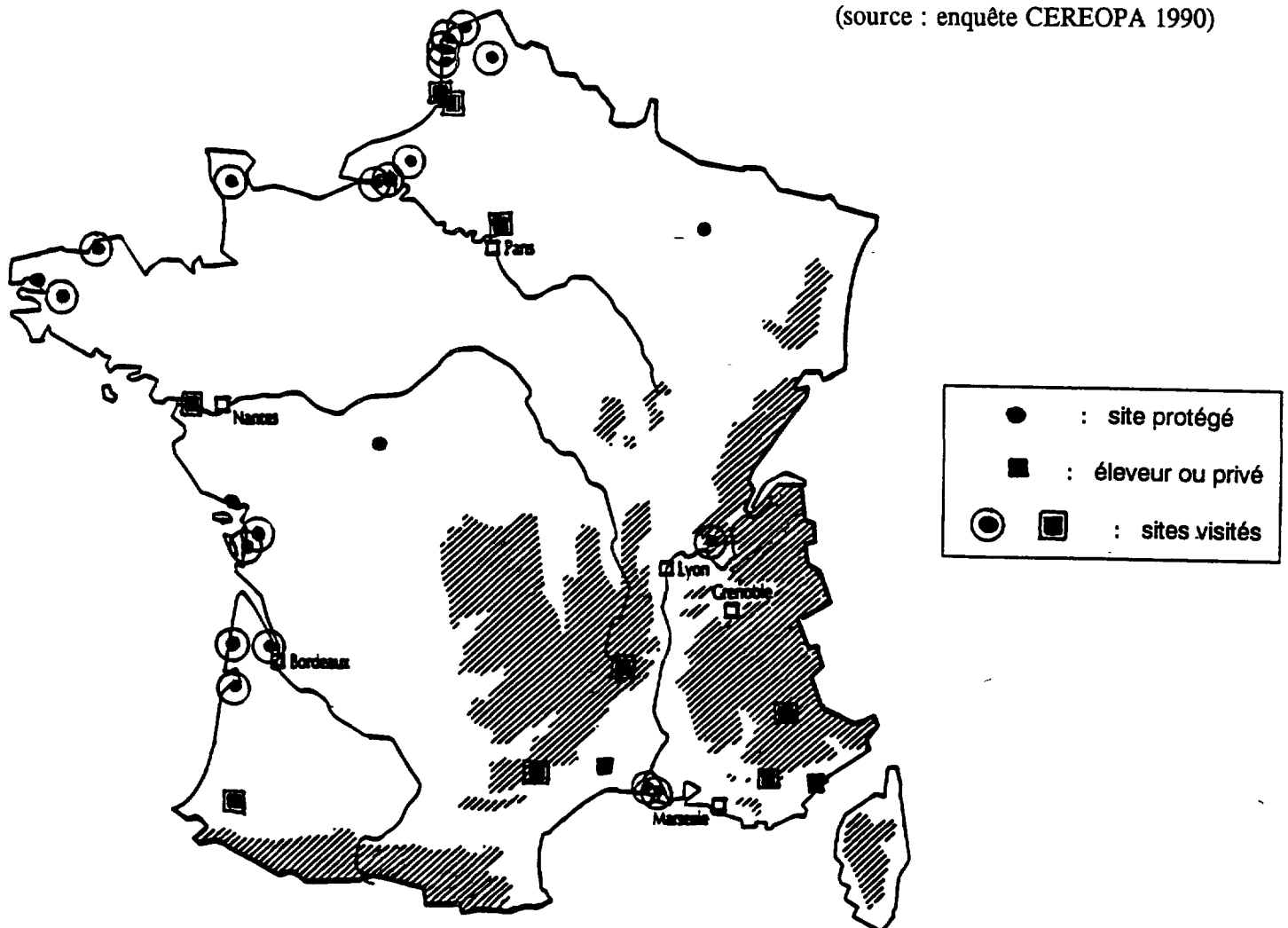
Le tableau 1 nous a permis de tirer les remarques suivantes :

- le *Camargue* est quasiment exclusivement utilisé dans des zones à caractère humide fortement marqué ;
- le *poney Highland* et le *poney Landais* sont eux aussi utilisés en zones humides, mais généralement sur des milieux moins difficiles ;
- les *ânes* sont présents uniquement sur des milieux secs et pauvres.

Milieux :	Montagne et forêt	Maquis, garrigue et landes	Zones humides	Dunes	
Equidés :					
Camargue	0	1	12	0	13
Highland	0	0	5	1	6
Landais	0	0	4	0	4
New-Forest	0	1	2	0	3
Pottok	1	0	1	0	2
Chevaux lourds	2	1	1	1	5
Anes	2	1	0	0	3
Autres races	2	1	3	2	8
TOTAL :	7	5	28	4	

**TABLEAU 1 : Milieux et type d'équidés rencontrés  
(en nombre de sites)**

(source : enquête CEREOPA 1990)



**FIGURE 1 : Situation des sites identifiés en France**

### *b. motivations (tableau 2) :*

Si les sites protégés ont tous des motivations d'ordre écologique et ornithologique liées à leur vocation, le choix du pâturage comme outil de gestion a pu également répondre à un objectif de coût minimum de gestion, ou plus rarement à une volonté de conserver une race locale.

Le besoin de gestion provient très souvent d'une nécessité de maîtriser les repousses annuelles herbacées et arborescentes.

C'est également cette nécessité, ainsi qu'une volonté de réduire les coûts d'entretien, qui amène de nombreux propriétaires à proposer leurs terrains, souvent gratuitement, à des éleveurs. Ceux-ci les utilisent bien évidemment comme ressource fourragère, mais aussi dans certains cas, comme but de randonnée équestre lorsque le milieu naturel constitue un cadre agréable de promenade. Il est à noter que très peu de ces initiatives donnent lieu à des conventions de pâturage.

Dans le cadre de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), une convention de pâturage gratuite et un cahier des charges comportant les devoirs de chacune des deux parties sont établis entre le ou les propriétaires du terrain, et les éleveurs. Cependant, par ailleurs, de nombreux éleveurs valorisent des espaces abandonnés par leur propriétaire sans garantie de la part de ces derniers, se mettant ainsi dans des situations précaires.

### *c. choix de l'espèce et de la race*

◆ Le **choix du cheval**, pour les sites protégés, répond plus à une volonté de réduire au maximum les interventions sur les animaux (pas de prophylaxie obligatoire, cheval jugé plus maniable qu'un bovin...) qu'à une spécificité du pâturage des chevaux.

Pour les éleveurs, il s'agit d'un choix lié au débouché loisir et équitation, et bien souvent d'une passion ou de compétences particulières.

◆ Parmi les critères de **choix de la race** (tableau 3), ce sont la rusticité, définie par les personnes enquêtées comme la capacité qu'a un animal à pouvoir vivre dans un milieu naturel avec un minimum d'intervention humaine, et l'adaptation au milieu, perçue comme un critère global lié généralement à l'origine géographique de la race, qui sont le plus souvent cités. Il faut cependant noter qu'il n'existe actuellement aucune donnée scientifique permettant de juger de l'aptitude de ces différentes races. Une race ne peut donc être jugée plus rustique ou plus adaptée que de façon intuitive.

Les sites protégés ont choisi également leurs races selon des critères de réputation concernant la maniabilité et la douceur de caractère, par opportunité ou encore en copiant ce qui a déjà été fait sur quelques sites-pionniers.

Quant aux éleveurs, ils sont beaucoup plus sensibles à des qualités pour le dressage et l'équitation, directement valorisables au niveau de leurs ventes de chevaux ou de leur atelier touristique.

## 2. Les modes de conduite

### *a. parcellaire et chargement*

Deux modes d'exploitation du milieu sont recensés : il existe soit un espace enclos où les animaux sont "lâchés" pour toute l'année, soit une rotation entre différentes parcelles, rotation guidée à la fois par des contraintes alimentaires et écologiques.

Les chargements ainsi réalisés sont de l'ordre de 1,5 à 3 hectares pour un cheval adulte, à l'exception de la Camargue où on constate des charges plus faibles d'un cheval adulte pour 10 hectares environ. Cependant, ce critère est très peu utilisé et difficile à calculer dans de nombreux cas où les surfaces réellement utilisées par les animaux sont difficilement estimables, et où le nombre d'animaux présents n'est pas stable au cours de l'année.

<b>Motivation :</b>	<b>Type de site :</b>	<b>Sites protégés</b>	<b>Eleveurs et privés</b>	
Conserver et/ou accroître la richesse biologique du milieu		17	0	17
Conserver, améliorer les habitats de l'avifaune		20	0	20
Restaurer des terrains abandonnés		12	0	12
Maîtriser les repousses herbacées et ligneuses		15	5	20
Coût minimum de gestion du milieu		5	4	9
Défense des Forêts Contre les Incendies		0	4	4
Valoriser une ressource fourragère		1	11	12
Utiliser le potentiel touristique du milieu		1	5	6
Utiliser une race locale		5	2	7
Autres motivations		3	5	8

**TABLEAU 2 : Les motivations recensées selon le type de site  
(en nombre de sites)**

(source : enquête CEREOPA 1990)

<b>Critères de choix :</b>	<b>Type de site :</b>	<b>Sites protégés</b>	<b>Eleveurs et privés</b>	
Rusticité		15	6	21
Adaptation au milieu		16	5	21
Opportunité, facilité pour s'en procurer		11	1	12
Choix lié à celui d'autres gestionnaires		10	0	10
Maniabilité et douceur de caractère		8	5	13
Qualités pour l'équitation		2	5	7
Passion pour la race		0	7	7
Conservation d'une race à Très Petits Effectifs ou berceau de la race		6	4	10
Autres critères (notoriété, faible coût,..)		8	1	9

**TABLEAU 3 : Critères de choix de la race selon le type de site  
(en nombre de sites)**

#### *b. alimentation*

L'alimentation des animaux repose sur l'exploitation maximale du milieu naturel et des ressources fourragères du milieu. Aussi de nombreux gestionnaires n'apportent-ils aux animaux que des compléments de façon exceptionnelle, généralement pour aider les animaux à passer la période hivernale où les disponibilités fourragères du milieu sont plus faibles.

#### *c. reproduction*

La monte en liberté est de règle, l'étalon restant constamment avec le reste du troupeau dans la plupart des cas. Plus rarement, l'étalon est introduit auprès des poulinières pendant environ deux mois au printemps.

La période des poulinares suscite partout une surveillance accrue, voire un déplacement des juments sur des parcelles proches, plus faciles à surveiller. Certains gestionnaires ne s'en préoccupent en revanche pas beaucoup et se bornent à noter le signalement des poulains vivants.

#### *d. prophylaxie*

Tous les éleveurs vermifugent, pour la grande majorité au moins deux fois par an. En revanche, parmi les sites protégés, il est fréquent de trouver des gestionnaires qui ne vermifugent pas du tout. La vaccination (contre la grippe et le tétanos le plus souvent) est beaucoup plus rarement pratiquée. De manière générale, il n'y a pas intervention systématique quand un problème se pose, et les gestionnaires, ainsi que certains éleveurs, laissent plutôt agir une certaine sélection naturelle.

#### *e. Equipement et suivi*

Les équipements d'élevage sont réduits au minimum dans la plupart des sites protégés : il y a souvent absence d'abri construit, de parc de contention...Ce dernier serait cependant bien utile pour effectuer plus facilement les interventions nécessaires sur les animaux, rassurant à la fois les gestionnaires peu habitués à manipuler des animaux et les animaux eux-mêmes.

Bon nombre de ces expériences sont récentes et il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'impact du pâturage. Quant au suivi zootechnique, il est souvent très limité (identification des animaux, surveillance et interventions prophylactiques), voire inexistant.

#### *f. aspect économique*

Très peu de données ont pu être rassemblées sur cet aspect, les sites protégés ne s'y intéressant pas beaucoup. Cependant, il apparaît que les frais vétérinaires (produits mais aussi interventions d'un vétérinaire) constituent le principal poste de charge.

Peu de sites protégés vendent d'ores et déjà des animaux en grand nombre : un grand nombre d'entre eux n'ont pas encore atteint leur potentiel d'accueil et gardent les jeunes sur le site ; d'autres échangent ou donnent leurs animaux à d'autres sites protégés. On peut constater par ailleurs que seuls les éleveurs vendent des chevaux dressés. Les rares sites protégés qui vendent des animaux, pour leur part, le font dès que possible, c'est à dire au sevrage ou à un an.

### 3. Résultats

Le peu de recul de la plupart des expériences récentes incite à dire qu'il est trop tôt pour établir de réel bilan.

Les principales conséquences du pâturage sont une ouverture importante du milieu, un recyclage de la litière et une structuration de la végétation en mosaïque, ce qui est tout à fait conforme aux résultats connus quant au comportement du cheval au pâturage (MARTIN-ROSSET W. et al, 1979 ; MOLENAT G. et al, 1980 ; PREVOST F. et al, 1986 ; DUNCAN P., 1982). Certains problèmes tels que

le piétinement excessif ou l'apparition et le développement de refus peuvent arriver très vite après introduction des animaux. Des associations de plusieurs espèces (notamment équins-bovins) seraient donc à tester, en prenant en compte d'éventuelles aptitudes des différentes races à exploiter des milieux hétérogènes aux disponibilités fluctuantes (S. BOULOT et al., 1990).

Sur le plan zootechnique, on peut noter, grâce au suivi (pesées, maniements, suivi démographique) de quelques sites pionniers, que :

- la croissance des animaux subit en hiver un ralentissement important dû à une sous-alimentation (figure II). Une forte croissance compensatrice peut alors être constatée dès le printemps (E. GICQUEL-BOUMAHDI, 1987) ;
- les résultats de reproduction sont satisfaisants pour un système de monte en liberté et les taux de productivité globale restent corrects (tableau 4) malgré une forte mortalité imputable au grand nombre d'accidents (T. LECOMTE, 1990).

## **B. EVALUATION ET PROPOSITIONS**

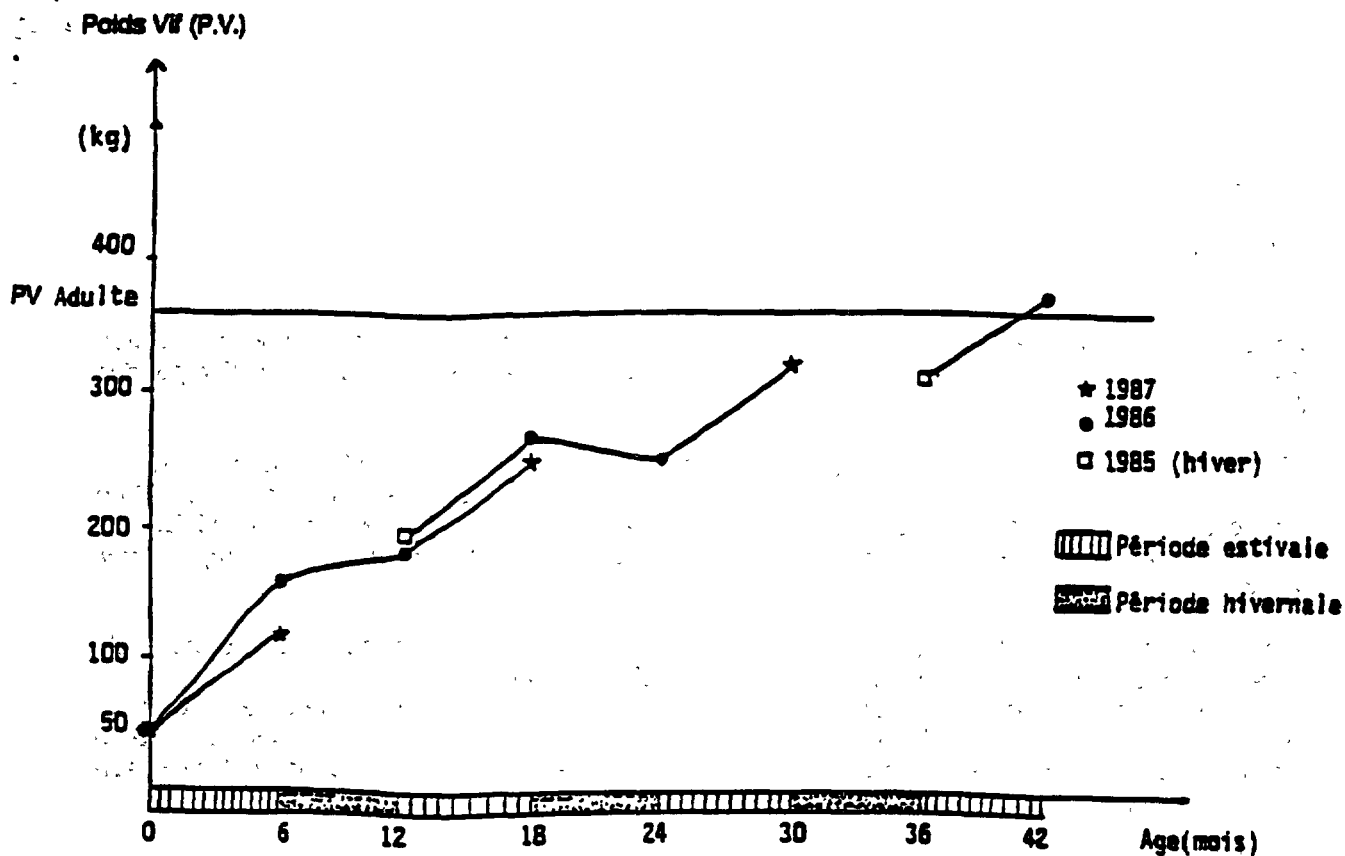
Cette étude a permis de dégager un certain nombre de freins au développement de tels élevages :

- les gestionnaires de sites protégés se heurtent à des **problèmes techniques** :
  - . l'évaluation des disponibilités fourragères, très variables en fonction de la climatologie, est rendue difficile par l'hétérogénéité de ces milieux. Le personnel chargé du troupeau n'est pas non plus habitué à ce type d'estimation.
  - . le personnel chargé de l'élevage dans les sites protégés ne possède généralement pas non plus de compétences particulières concernant la manipulation, le débouillage et le dressage des animaux. Ceux-ci sont alors laissés à eux-même et "s'ensauvent".
- d'autres difficultés sont de nature **économique** : les charges foncières sont trop élevées pour permettre l'extensification, notamment dans les zones humides, peu productives et non mécanisables ; de nombreux éleveurs utilisent des espaces abandonnés sans convention de pâturage et se mettent ainsi dans des situations précaires ;
- de nombreux élevages en plein-air intégral sont obligés de supporter une certaine **pression sociale**. Ainsi la quasi-totalité des élevages visités ont fait l'objet de plaintes venant de protecteurs des animaux. Le public visitant ces réserves naturelles est également parfois choqué par les conditions de vie difficiles des animaux présents dans ces sites.

Chacun de ces points devrait, dans l'avenir, faire partie de suites possibles à cette étude, sous forme d'expérimentations, d'aide technique, d'information du grand public, d'aide à ces élevages par les programmes communautaires de développement (article 19 notamment) et de promotion des pratiques de conventionnement.

Par ailleurs, un projet de mise en place d'un réseau de suivi zootechnique et économique devrait voir le jour prochainement sur certains sites protégés volontaires. Il utiliserait alors les mêmes méthodes sur tous les sites. Il serait possible ensuite de valoriser par une synthèse au niveau national des données ainsi recueillies. Un tel suivi présenterait l'avantage de rationaliser les modes de conduite des troupeaux sur les réserves et de permettre à chacun de dresser un bilan de son projet, de se comparer aux autres sites. D'autre part, le recueil de telles données scientifiques pourraient servir de base à l'établissement de contrats d'entretien avec des éleveurs, ces élevages en sites protégés servant de "modèles".





**FIGURE II : Courbe de croissance des poneys New-Forest à la réserve de chasse de St Georges de Bohon (Manche)**

(source : EGICQUEL-BOUMAHOL 1987)

Résultats :	Site :	R.N. des Manneville (bilan 1982-1989)	R.C. de St Georges (bilan 1985-1987)
Taux de poulinage		89 %	69,3 %
Taux de mortalité de la naissance à 6 mois		16 %	16,2 %
Taux de productivité globale		75,6 %	58 %

**TABLEAU 4 : Comparaison des résultats annuels de reproduction dans deux situations d'élevage différents**

(Source : T.LECOMTE,1990)

R.N. : Réserve Naturelle  
R.C. : Réserve de Chasse

## **CONCLUSION**

Cette étude a permis de dresser un premier bilan français de l'utilisation des équidés pour la gestion d'espaces naturels protégés. Elle a d'autre part dégagé quelques éléments de leur utilisation par des éleveurs pour valoriser des milieux difficiles.

Ainsi, les chevaux et poneys sont très présents dans tous les sites protégés utilisant le pastoralisme comme outil de gestion, ainsi que dans des zones non protégées où le tourisme équestre connaît un fort développement. Cependant, ces sites vont être amenés à vendre des chevaux pour le loisir, sur un marché peu développé ; ils seront là inévitablement en position de concurrence par rapport aux éleveurs.

Enfin, il est certain que la protection d'espaces naturels par acquisition de terrains et création de zones protégées ne peut avoir qu'une extension géographique limitée.

En conséquence, il faudra donc permettre et encourager une agriculture spécifique dans ses pratiques, mais aussi dans ses débouchés, et reconnaître sa fonction d'entretien du milieu. L'article 19 pourra apporter un élément de solution en vulgarisant la pratique de conventionnement, mais son extension étant limitée aux zones éligibles, d'autres mesures devront être recherchées.

## BIBLIOGRAPHIE

**BOULOT S., DUNCAN P., GLEIZE J.C., 1990.** Croissance comparée des poulains et des veaux dans un marais camarguais : des stratégies différentes chez deux races rustiques. In CR 16ème Journée de la Recherche Chevaline, CEREOPA, Paris, mars 1990, 157-171.

**BREDIN D., GERMAIN H., TERRISSE J., 1987.** Gestion des espaces prairiaux des terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral des Réserves Naturelles de Charente-Maritime, un outil : le pastoralisme, Ligue de Protection des Oiseaux, déc. 1987, 68 p.

**CERPAM, 1989.** Gestion des espaces naturels fragiles par les éleveurs en Provence-Alpes-Côte d'azur : propositions d'application de l'article 19 du règlement 1760/87 de la CEE.

**Conservatoire des sites lorrains, 1990.** Etudes des potentialités de gestion synécologique du marais alcalin de Pagny sur Meuse par une race rustique : le petit cheval primitif polonais (konik polski). Rapport SRETIE/MERE/7051. Ministère de l'environnement, Fév. 1990, 125 p.

**DUNCAN P., d'HERBES J.M., 1982.** The use of domestic herbivores in the management of wetlands for waterbirds in the Camargue, France. In D.A.Scott (Ed), Managing wetlands and their birds. Publ. International Waterfowl Research Bureau, Slimbridge, Glos, U.K., 51-67.

**GENIN D., 1986.** Essai de maîtrise de l'embroussaillage par des bovins et des équins (suberaie des Albères, Pyrénées Orientales). Forêt Méd., tome VIII, 2, déc. 86, 145-150.

**GICQUEL-BOUMAHDI E., 1987.** Suivi scientifique de l'introduction de poneys New-Forest dans la réserve de Saint Georges de Bohon (50). Rapport de stage Université de Rennes I, ONC, 69 p.

**GICQUEL-BOUMAHDI E., 1989.** Pâturage extensif de poneys et de bovins sur la réserve naturelle du Platier d'Oye. Rapport d'avancement, Université de Rennes I, Espace Naturel Régional Nord-Pas de Calais, sept 1989, 51 p.

**GIRARD N., ROSSIER E., 1990.** Utilisation des équidés pour la gestion, la protection et la valorisation d'espaces en milieu difficile. CEREOPA Ed., Paris - 188 p.

**LECOMTE T., LE NEVEU C., 1990.** Utilisation du cheval rustique pour la gestion de friches marécageuses : exemple de l'implantation de chevaux Camargue au marais Vernier (Eure-France). In CR 16ème journée de la recherche chevaline, CEREOPA, 7 mars 1990, 172-182.

**LE NEVEU C., LECOMTE T., 1990.** La gestion des zones humides par le pâturage extensif. Ministère de l'Environnement. Atelier technique des Espaces Naturels Ed., Neuilly, 107 p.

**LIENARD G., BERANGER C., THERIEZ M., MARTIN-ROSSET W., 1979.** Choix des systèmes d'exploitation et des animaux utilisateurs des surfaces peu productives. In "Utilisation du territoire par les ruminants des pâturages d'altitude et parcours méditerranéens", Ed INRA publications, Versailles, p 493-518.

**MARTIN-ROSSET W., LOISEAU P., 1979.** Récupération des pâturages dégradés par les chevaux. Un exemple : évolution d'une lande à myrtilles soumise au pâturage de chevaux et de bovins. In : C.R. 5ème journée de la recherche chevaline, Paris, 7 mars 1979. CEREOPA Ed., 46-66.

**MOLENAT G., MARTIN-ROSSET W., LOISEAU P., 1980.** Utilisation des pâturages de montagne par des brebis, des génisses, des juments et des pouliches. Bull. Techn. CRVZ Theix - INRA, 1980, 42, 9-14.

**PREVOST F., ROSSIER E., 1986.** Utilisation par les chevaux de pâturages dégradés en moyenne montagne préalpine sèche. In "l'animal, les friches et la forêt. L'animal au pâturage dans les friches et les landes", Ed AFPP, Versailles, 131-150.